

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lambton, tenue au lieu ordinaire au 158, Chemin J-Cyrille-Bureau, Chalet du Parc du Grand lac Saint-François, mardi le 9 août 2016 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil suivants :

Monsieur Roch Lachance, siège #1 Madame Nathalie Bélanger, siège #4
Monsieur Gilles Racine, siège #2 Monsieur Normand St-Pierre, siège #5
Monsieur Réal Veilleux, siège # 3 Madame Louise DeBlois, siège # 6

Tous formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Ghislain Breton.

Monsieur Jean Jules Dansereau, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim agit à titre de secrétaire.

1

16-08-214 Ouverture de la séance

Le président demande l'ouverture de la séance.

Il est proposé par : Roch Lachance
appuyé par : Réal Veilleux

QUE la présente séance ordinaire soit déclarée ouverte à 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité

Le président présente l'ordre du jour de la séance.

1.	16-08-214	<i>Ouverture de la séance</i>	1
2.	16-08-215	<i>Adoption de l'ordre du jour</i>	2
3.	16-08-216	<i>Adoption du procès-verbal du 5 juillet 2016</i>	2
4.	16-08-217	<i>Adoption du procès-verbal du 12 juillet 2016</i>	2
5.	16-08-218	<i>Dépôt de la liste des dépenses</i>	3
6.	16-08-219	<i>Adoption du règlement 16-452 modifiant le règlement 11-369 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux</i>	3
7.	16-08-220	<i>Adoption du règlement 16-453 modifiant le règlement 12-396 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux</i>	3
8.	16-08-221	<i>Demande de dérogation mineure de monsieur Pierre Lapointe</i>	4
9.	16-08-222	<i>Demande de dérogation mineure de monsieur Michel Bolduc et de madame Annie Bellegarde</i>	5
10.	16-08-223	<i>Demande de dérogation mineure de monsieur Claude Bélanger</i>	6
11.	16-08-224	<i>Conduite d'aménée Chemins Giguère et Quirion – Mandat de surveillance des travaux</i>	7
12.	16-08-225	<i>Réfection du Rang 1 – Contrôle qualitatif des sols et matériaux</i>	7
13.	16-08-226	<i>Projet 2016-10 - Devis de soumission entretien d'hiver – Chemins et Rangs</i>	8
14.	16-08-227	<i>Projet 2016-11 – Devis de soumission entretien d'hiver – Rues et Avenues</i>	8

15.	16-08-228	<i>Demande d'analyse environnementale au Petit lac Lambton</i>	9
16.	16-08-229	<i>Correspondance</i>	9
17.	16-08-230	<i>Varia</i>	9
18.	16-08-231	<i>Période de questions</i>	10
19.	16-08-232	<i>Fermeture de la séance</i>	10

2

16-08-215 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : Louise Deblois
appuyé par : Gilles Racine

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en ajoutant au point 17. Varia :
- Résolution autorisant la fermeture de l'ancienne Route 263 et son aliénation.

Adoptée à l'unanimité

3

16-08-216 Adoption du procès-verbal du 5 juillet 2016

Le secrétaire est dispensé de la lecture du procès-verbal puisqu'une copie dudit procès-verbal a été remise dans les délais à chacun des membres du Conseil.

Il est proposé par : Réal Veilleux
appuyé par : Roch Lachance

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 juillet 2016 soit adopté tel que présenté pour être consigné aux archives de ladite Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

4

16-08-217 Adoption du procès-verbal du 12 juillet 2016

Le secrétaire est dispensé de la lecture du procès-verbal puisqu'une copie dudit procès-verbal a été remise dans les délais à chacun des membres du Conseil

Il est proposé par : Nathalie Bélanger
appuyé par : Gilles Racine

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2016 soit adopté tel que présenté pour être consigné aux archives de ladite Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

16-08-218 Dépôt de la liste de dépenses

Incompressibles

Une liste des dépenses incompressibles régulièrement payées au montant de 115 366.73 \$ est remise à chacun des membres du Conseil.

Comptes à payer

La liste des comptes à payer est présentée aux membres du Conseil.

Il est proposé par : Gilles Racine
appuyé par : Nathalie Bélanger

QUE les comptes au montant de 110 930.06 \$ soient acceptés et que les paiements soient autorisés.

Adoptée à l'unanimité

16-08-219 Adoption du règlement 16-452 modifiant le règlement 11-369 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

ATTENDU l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* (L.Q. 2016 c. 17);

ATTENDU QUE cette Loi apporte des modifications à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton, suite à l'adoption de cette Loi doit intégrer dans le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux un nouvel article concernant les activités de financement;

ATTENDU QU' avis de motion a été présenté lors de la séance du 12 juillet 2016, ainsi que le dépôt du projet de règlement;

Il est proposé par : Réal Veilleux
appuyé par : Roch Lachance

QUE le règlement numéro 16-452 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

16-08-220 Adoption du règlement 16-453 modifiant le règlement 12-396 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

ATTENDU l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* (L.Q. 2016 c. 17);

ATTENDU QUE cette Loi apporte des modifications à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton, suite à l'adoption de cette Loi doit intégrer dans le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux un nouvel article concernant les activités de financement;

ATTENDU QU' avis de motion a été présenté lors de la séance du 12 juillet 2016, ainsi que le dépôt du projet de règlement;

Il est proposé par : Normand St-Pierre
appuyé par : Nathalie Bélanger

QUE le règlement numéro 16-453 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

8

16-08-221 Demande de dérogation mineure de monsieur Pierre Lapointe

ATTENDU QUE monsieur Pierre Lapointe a demandé au Conseil municipal de lui accorder une dérogation mineure aux articles 7.3.3 et 13.7 du Règlement de zonage numéro 09-345;

ATTENDU QUE le site concerné est identifié comme étant le lot 12B-4 du Rang 3, cadastre du Canton de Lambton, situé sur le rang St-Michel;

ATTENDU QUE cette demande vise à permettre l'agrandissement d'une superficie de 41.16 mètres carrés du bâtiment accessoire existant qui a une superficie de 21.31 mètres carrés, et avec une hauteur de 4.16 mètres. L'agrandissement représente 193.15 % de la superficie du bâtiment existant, alors que le Règlement de zonage permet l'agrandissement d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis jusqu'à concurrence de 50 % de la superficie au sol de l'usage existant à l'entrée en vigueur dudit règlement, et permet une hauteur maximale de 4 mètres;

ATTENDU QUE cette demande n'affecte pas les usages ni la densité d'occupation au sol;

ATTENDU QUE le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements de la municipalité applicables;

ATTENDU QUE le propriétaire a déposé une demande de permis en 2015 auprès du Service des permis pour relocaliser le bâtiment hors de la bande de protection riveraine du lac où il est situé présentement;

ATTENDU QUE le propriétaire a déjà déposé une demande de dérogation mineure en 2015 concernant l'agrandissement de l'usage en situation de droits acquis;

ATTENDU QUE cette dérogation avait été acceptée en donnant la possibilité au propriétaire d'agrandir le bâtiment existant à 160 % de la superficie existante alors que la norme était de 50 % pour un usage protégé par droits acquis;

ATTENDU QUE l'acceptation de cette dérogation mineure ne fait qu'accentuer encore plus le caractère dérogatoire de l'usage;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni pour étudier cette demande et qu'il a fait ses recommandations au Conseil de la Municipalité;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil;

Il est proposé par : Louise Deblois
appuyé par : Roch Lachance

QUE le Conseil de la Municipalité de Lambton reporte la décision sur la présente dérogation mineure et demande à monsieur Robert Blanchette, Inspecteur en bâtiment et en environnement, un complément d'information à l'étude de cette demande.

Adoptée à l'unanimité

9

16-08-222 *Demande de dérogation mineure de monsieur Michel Bolduc et madame Annie Bellegarde*

ATTENDU QUE monsieur Michel Bolduc et madame Annie Bellegarde ont demandé au Conseil municipal de leur accorder une dérogation mineure à l'article 7.3.1 du Règlement de zonage numéro 09-345;

ATTENDU QUE le site concerné est identifié comme étant le lot 5A-5 du Rang A, cadastre du Canton de Lambton, situé au 210, chemin de l'Aéroport;

ATTENDU QUE cette demande vise à permettre d'effectuer une opération cadastrale consistant à diviser le terrain et qui aura pour conséquence de laisser deux (2) bâtiments accessoires existants sur le lot sans avoir un bâtiment principal alors que le Règlement de zonage exige d'avoir préalablement un bâtiment principal sur ledit lot pour pouvoir implanter un bâtiment accessoire;

ATTENDU QUE cette demande n'affecte pas les usages ni la densité d'occupation au sol;

ATTENDU QUE le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements de la municipalité applicables;

ATTENDU QUE les propriétaires des immeubles voisins ne subiraient aucun préjudice advenant l'acceptation de la demande;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni pour étudier cette demande et qu'il a fait ses recommandations au Conseil de la Municipalité;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil;

Il est proposé : Gilles Racine
appuyé : Réal Veilleux

QUE le Conseil de la Municipalité de Lambton accorde à monsieur Michel Bolduc et madame Annie Bellegarde une dérogation à l'article 7.3.1 du Règlement de zonage numéro 09-345, afin de permettre d'effectuer une opération cadastrale consistant à diviser le terrain et qui laissera deux (2) bâtiments accessoires existants sur un lot sans avoir un bâtiment principal sur ledit lot.

Adoptée à l'unanimité

16-08-223 Demande de dérogation mineure de monsieur Claude Bélanger

ATTENDU QUE monsieur Claude Bélanger a demandé au Conseil municipal de lui accorder une dérogation mineure à l'article 7.3.3 du Règlement de zonage numéro 09-345;

ATTENDU QUE le site concerné est identifié comme étant le lot 30-5 du Rang 6, cadastre du Canton de Lambton, situé au 131, chemin Carrier;

ATTENDU QUE cette demande vise à permettre la construction d'une remise avec une hauteur de 4.29 mètres, alors que le Règlement de zonage ne permet pas que la hauteur de tout bâtiment accessoire ou annexe n'excède 4 mètres;

ATTENDU QUE cette demande n'affecte pas les usages ni la densité d'occupation du sol;

ATTENDU QUE le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements de la municipalité applicable;

ATTENDU QUE les propriétaires des immeubles voisins ne subirait aucun préjudice advenant l'acceptation de la demande;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni pour étudier cette demande et qu'il a fait ses recommandations au Conseil de la Municipalité;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil;

Il est proposé par: Roch Lachance
appuyé par : Gilles Racine

QUE le Conseil de la Municipalité de Lambton accorde à monsieur Claude Bélanger une dérogation à l'article 7.3.3 du Règlement de zonage numéro 09-345, afin de permettre la construction d'une remise avec une hauteur de 4.29 mètres aux conditions suivantes :

QUE tous les documents nécessaires à l'émission du permis pour une construction d'un bâtiment principal soient préalablement déposés au Service des permis de la municipalité;

QU'une demande de permis de construction d'un bâtiment principal soit déposée en même temps que la demande de permis pour la construction pour la remise;

QUE les travaux de construction du bâtiment principal débute dans la période de validité du permis de construction qui lui sera délivré;

QUE la période de validité de la dérogation mineure accordée soit de deux (2) ans suivant la décision du Conseil et qu'elle ne soit pas transférable à un nouveau propriétaire.

Adoptée à l'unanimité

16-08-224 Conduite d'amenée Chemins Giguère et Quirion – Mandat de surveillance des travaux

ATTENDU le projet des travaux de la conduite d'amenée Chemins Giguère et Quirion;

ATTENDU QUE le mandat initial donné à WSP Canada Inc. pour les plans et devis ne comprenait pas la surveillance des travaux;

ATTENDU l'offre de service déposé par WSP Canada Inc. pour la surveillance des travaux au montant de 17 065.00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE le Régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux concernant les services professionnels prévoit la négociation de « gré à gré » pour les montants jusqu'à 24 999.99 \$.

Il est proposé par: Réal Veilleux
appuyé par : Normand St-Pierre

QUE le Conseil de la Municipalité de Lambton accorde le mandat pour la surveillance des travaux à WSP Canada Inc. pour un montant de 17 065.00 \$ plus les taxes applicables;

QUE l'octroi de ce mandat est conditionnel à la réalisation des travaux du projet de la conduite d'amenée Chemins Giguère et Quirion.

Adoptée à l'unanimité

16-08-225 Réfection du Rang 1 – Voirie – Infrastructures municipales – Contrôle qualitatif des sols et matériaux

ATTENDU le projet de réfection du Rang 1 – Voirie – Infrastructures municipales ;

ATTENDU QUE les travaux nécessitent de mandater un laboratoire pour le contrôle qualitatif des sols et des matériaux ;

ATTENDU QUE le mandat donné à WSP Canada Inc. comprenait de procéder aux appels d'offre pour ce dossier ;

ATTENDU QUE trois (3) entreprises ont soumis des prix pour la réalisation du mandat :

- | | |
|---------------------|-------------------------|
| • Englobe Corp. | 17 544.00 \$ plus taxes |
| • Groupe ABS Inc. | 20 520.03 \$ plus taxes |
| • SM Labo S.M. Inc. | 21 464.01 \$ plus taxes |

ATTENDU QUE, suite à l'analyse du contenu des propositions reçues, aucune non-conformité n'a été décelée ;

ATTENDU la recommandation formulée par monsieur Olivier Bourge, ing. de WSP Canada Inc. ;

Il est proposé par: Louise Deblois
appuyé par : Réal Veilleux

QUE le Conseil de la Municipalité de Lambton accorde le mandat pour le contrôle qualitatif des sols et des matériaux à Englobe Corp. pour un montant de 17 544.00 \$ plus les taxes applicables;

QUE l'octroi de ce mandat est conditionnel à la réalisation des travaux du projet de réfection du Rang 1 – Voirie – Infrastructures municipales.

Adoptée à l'unanimité

13

16-08-226 *Projet 2016-10 – Devis de soumission entretien d'hiver – Chemins et Rangs*

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton désire procéder à un appel d'offres pour l'enlèvement de la neige et le déglacage des chemins et rangs de la municipalité;

Il est proposé par : Nathalie Bélanger
appuyé par : Gilles Racine

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, monsieur Jean Jules Dansereau, à procéder au lancement de l'appel d'offres pour l'enlèvement de la neige et le déglacage des chemins et rangs de la Municipalité de Lambton;

QUE le devis d'appel d'offres soit annoncé par le système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Adoptée à l'unanimité

14

16-08-227 *Projet 2016-11 – Devis de soumission entretien d'hiver – Rues et Avenues*

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton désire procéder à un appel d'offres pour l'enlèvement de la neige et le déglacage des rues et avenues de la Municipalité;

Il est proposé par : Normand St-Pierre
appuyé par : Roch Lachance

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, monsieur Jean Jules Dansereau, à procéder au lancement de l'appel d'offres pour l'enlèvement de la neige et le déglacage des rues et avenues de la Municipalité de Lambton;

QUE le devis d'appel d'offres soit annoncé par le système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Adoptée à l'unanimité

16-08-228 Demande d'analyse environnementale au Petit lac Lambton

ATTENDU QUE l'Association des Riverains du Petit lac Lambton, lors de son assemblée générale, demande à la Municipalité de Lambton d'intervenir auprès de la MRC du Granit afin de procéder à une analyse environnementale du lac;

Il est proposé par : Louise Deblois
appuyé par : Gilles Racine

QUE la Municipalité de Lambton demande à la MRC du Granit afin de réaliser, avec la collaboration de monsieur Rémi Morin, coordonnateur aux cours d'eau de la MRC, une analyse de la situation des berges et des bandes riveraines du Petit lac Lambton;

QUE les résultats de l'analyse ainsi que les recommandations soit transmises à l'Association des Riverains du Petit lac Lambton afin d'assurer la meilleure qualité environnementale à moyen et long terme.

Adoptée à l'unanimité

16-08-229 Correspondance

Le courrier reçu durant le mois de juillet 2016 a été remis aux élus et est ajouté à la liste : lettre du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports accordant à la Municipalité de Lambton une subvention de 547 344 \$ pour la Réfection du Rang 1.

16-08-230 Varia

Résolution autorisant la fermeture de l'ancienne Route 263 et son aliénation

ATTENDU la résolution 16-02-38, adoptée lors de la séance ordinaire du 9 février 2016;

Il est proposé par : Nathalie Bélanger
appuyé par : Gilles Racine

QUE le Maire, monsieur Ghislain Breton et le directeur général par intérim, monsieur Jean Jules Dansereau, soient et ils le sont autorisés à signer tout contrat ou autres documents requis aux fins de la concrétisation de la résolution 16-02-38 adoptée en février dernier.

Adoptée à l'unanimité

16-08-231 Période de questions

Des personnes présentes dans l'assistance s'adressent au Conseil municipal.

16-08-232 Fermeture de la séance

Il est proposé par: Réal Veilleux
appuyé par : Roch Lachance

QUE la séance soit levée, il est 20 h 30

Ghislain Breton
Maire

Jean Jules Dansereau
Directeur général et Secrétaire-trésorier
par intérim